



Règlement du jeu
“Va en mission et deviens un peacekeeper”
de l’Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre,
Anciens Combattants et Victime de Guerre

1. Organisateur

Ce jeu est organisé par l’Institut des Vétérans - Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre, ci-après dénommé IV-INIG (Boulevard du Régent 45-46, 1000 Bruxelles) en collaboration avec la Défense.

2. Objet

Le jeu "Va en mission et deviens un peacekeeper" se déroulera dans le cadre de la Fête Nationale 2011 et de la Fête du Parc.

Ceci implique que le jeu aura lieu :

- le 21 juillet (début 10h00 – dernière inscription pour les participants à 14h30)
- sur le site et le parcours de la Fête au Parc comme indiqué sur le dos du formulaire de participation/ordre de marche.

3. Qui peut participer?

Moyennant l'accord des parents, tous les enfants de 8 à 12 ans peuvent participer au jeu. Seule une participation par enfant est possible.

4. Principe du jeu et modalités

Le jeu consiste en un nombre d'épreuves à réaliser sur le parcours des stands participant au jeu à savoir les stands de la Défense ainsi que ceux de l'IV-INIG, du Musée royal de l'Armée et de l'Histoire militaire ainsi que de l'Institut Géographique National.

- Le parcours commence et s'arrête au stand 15, à savoir le stand de l'IV-INIG. Le stand 15 est un point de passage obligatoire du parcours.

- L'enfant est obligé de s'enregistrer au stand 15. Lors de l'enregistrement il reçoit un casque, un bracelet et "un ordre de marche".
- Cet ordre de marche est uniquement disponible au stand 15.
- Cet ordre de marche vaut comme formulaire de participation au jeu. L'enfant participant reçoit un ordre de marche adapté à sa taille – moins ou plus d'1m40. Il existe deux types d'ordres de marche: l'ordre de marche pour les "moins d'1m40" qui comprend 13 stands à visiter et l'ordre de marche pour les "plus d'1m40" qui lui compte 16 stands à visiter.
- Une fois l'ordre de marche en sa possession, l'enfant participant peut entamer le parcours du jeu.
- L'enfant réalisera – quel que soit l'ordre de marche reçu – un nombre de 7 épreuves minimum. Au terme de chaque mission, il fera valider son ordre de marche. Cette validation est la preuve que la mission a bien été effectuée.
- L'enfant choisit librement les stands qu'il visite et les missions à réaliser. Néanmoins les stands 15 et 18 sont obligatoires.
- Lors du retour au stand 15, l'enfant est obligé de remettre son ordre de marche au responsable du stand. Celui-ci contrôle que l'ordre de marche déposé répond aux exigences. L'enfant reçoit alors le diplôme de Peacekeeper ainsi qu'une médaille.

Seul un ordre de marche correctement complété et remis le 21 juillet - avant 18h00 - au stand 15 est valable.

Un ordre de marche correctement complété contient

- toutes les informations du participant
- et la preuve que l'enfant a participé à 7 épreuves minimum; ce qui veut dire que l'ordre de marche doit présenter 7 validations (parmi lesquelles 2 validations obligatoires au stand 15 et 1 validation obligatoire au stand 18) sous la forme d'une perforation spéciale.

5. Tombola

Chaque ordre de marche considéré comme valable vaudra pour une participation à la tombola et donnera au participant la chance de remporter l'un de six prix.

Six enfants pourront remporter un vol en avion militaire (Embraer ou airbus). Les six vols à gagner seront répartis entre trois enfants ayant utilisé l'ordre de marche en français et trois enfants ayant utilisé l'ordre de marche en néerlandais. Le vol à gagner partira de l'aéroport militaire de Melsbroek et aura lieu à une date qui sera fixée en octobre 2011. La date précise sera communiquée par écrit.

La désignation des vainqueurs et l'attribution des prix se feront par tirage au sort. Le tirage au sort aura lieu le jour même de la Fête nationale 2011 à 18h30 précises au stand de l'IV-INIG (stand 15). Il est organisé sous le contrôle des autorités de l'Institut.

6. Avertissement des gagnants

Les six gagnants seront personnellement informés par sms et ensuite par courrier.

Le résultat de la tombola ne peut faire l'objet, en aucune circonstance, de discussions.

7. Responsabilité

Les organisateurs rappellent que dans le cadre du jeu "Va en mission et deviens Peacekeeper", les autorités de chaque stand sont responsables de la sécurité de leur stand. En d'autres termes, l'IV-INIG est uniquement responsable pour son propre stand; l'Institut ne peut donc être tenu pour responsable pour tous dommages survenus dans un autre stand.

8. Données personnelles et protection de la vie privée

Les données communiquées par le(s) parent(s) de l'enfant participant via l'ordre de marche, ne sont utilisées par l'IV-INIG que pour la bonne organisation du jeu et l'avertissement des gagnants.

Le(s) parent(s) des gagnants donnent à l'IV-INIG leur accord quant à l'utilisation du nom de son (leur) enfant à toute fin publicitaire en rapport direct avec ce concours. L'Institut peut utiliser les données des participants, à l'exception de l'e-mail, du numéro de téléphone et du numéro de GSM, dans ses actions de communication. Si le(s) parent(s) ne le souhaite(nt) pas, il(s) peut (peuvent) envoyer un courrier à l'adresse suivante : **IV-INIG**, Service Mémoire & Communication / jeu 21 juillet 2011, Boulevard du Régent 45-46, 1000 Bruxelles ou par mail à isabelle.bastaits@warveterans.be

9. Les photos prises lors du jeu "Va en mission et deviens un peacekeeper"

Les parents des enfants pris en photographie par le personnel de l'IV-INIG lors de l'évènement "Peacekeeper" le 21 juillet 2011 cèdent les droits de reproduction, et autorisent l'IV-INIG, organisateur du précité évènement, à utiliser gratuitement ces photos dans le cadre de la promotion des activités de Mémoire. L'IV-INIG s'engage à ne pas céder les droits à des tiers.

10. Acceptation du règlement

Par la participation à ce jeu, les parents des enfants participants acceptent de façon pure et simple les dispositions du présent règlement.

Editeur responsable: M.Jaupart, administrateur général a.i. - Boulevard du Régent 45/46, 1000 Bruxelles